



MATCH INTERDISTRICTS DU SAMEDI 18 juin 2022

AU 56^{ème} TIR CANTONAL, PAYERNE

DIRECTIVES 2022

Instructions générales

1. Les détenteurs des fanions depuis le dernier M.I.D, remettront ces derniers au responsable SVC au printemps 2022

Les districts	Lavaux-Oron	300 M	A	Fanion SVC/Matcheurs
	Gros de Vaud	300 M	B et C	Fanion DJPAM
	Jura-Nord vaudois	25 M		Fanion SVC

2. Les responsables de districts communiqueront au chef cantonal du M.I.D le nombre d'équipes provisoires, par disciplines, 2 équipes pour le 300m maximum, 1 équipes au P25m au plus tard le **30 avril 2022**. Si des places supplémentaires sont disponibles, le responsable du M.I.D, se réserve le droit de convoquer des équipes supplémentaires selon les résultats des non qualifiés dans les districts.
3. Les responsables des districts inscriront leurs équipes nominatives pour le **28 mai 2022 au plus tard**, auprès du chef cantonal du M.I.D.

Sur les feuilles d'inscriptions ad hoc, seront mentionnés le nom du district, les noms et prénoms des tireurs, No de licence, leur domicile, l'année de naissance, l'arme utilisée et pour le 300m la position (2PO ou couché). Si un district ne peut former une équipe pour telle distance, il retournera cependant le formulaire d'inscription avec la mention **Néant**.

La liste des bénéficiaires de la distinction lors des tirs éliminatoires ainsi que leur feuille de tir visée par le chef de l'équipe, sera jointe à l'inscription.

4. Le jour du match, les feuilles de stand ne seront remises que si la finance d'inscription de **CHF 40.00 par participant à 300 m, 25 m et le nombre de repas réservés à CHF 30.00** a été préalablement versée au CCP 10-1912-6 de la SVC. IBAN : CH35 0900 0000 1000 1912 6
5. Les feuilles de stand seront prises au bureau par les districts. Le bureau se trouve sur la place du tir. **La munition aux tireurs, est fournie et, est à la charge des districts.**

6. Instruction pour les concours F300 m et P25 m

- a) Le tir se déroulera le samedi **18 juin 2022**
- 1) 07h45 à 12h00 AS / AO 300m Stand des Aventuries Payerne
 - 2) 07h30 à 12h00 Pistolet 25 m. Stand des Aventuries Payerne
- b) Les cibles seront attribuées par tirage au sort pour toutes les catégories. Pour les concours à 300m, une cible par groupe sera attribuée.
- c) Dans la mesure du possible, les tireurs d'un même district resteront groupés.

7. Tirs qualificatifs

Les résultats minima pour l'attribution de la distinction bronze aux tireurs non sélectionnés dans l'équipe sont fixés par le CC SVC :

	Arme	E/S	J + V	JJ/SV
Concours "AS" sport 300 m.	AS 2 pos.	dès 495 pts	dès 483 pts	dès 477 pts
	AS couché	dès 520 pts	Dès 508 pts	Dès 502 pts
Concours "AO" ord. 300 m.	AO 2 pos. Cat D	dès 465 pts	dès 453 pts	dès 451 pts
	AO couché Cat D	dès 500 pts	dès 488 pts	dès 482 pts
Concours "AO" ord. 300 m.	AO 2 pos. Cat E	dès 450 pts	dès 438 pts	dès 432 pts
	AO couché Cat E	dès 490 pts	dès 478 pts	dès 472 pts
Concours "C" 25 m.	PPA/PPC	dès 500 pts	dès 488 pts	dès 482 pts
	PO	dès 475 pts	dès 463 pts	dès 457 pts

Cette distinction peut être remplacée par une carte couronne SVC d'une valeur de CHF 10.00

IMPORTANT

La liste des ayant droits sera établie sur la formule ad hoc et envoyée au chef cantonal des M.I. en même temps que l'inscription de l'équipe de district.
Les feuilles de stand seront jointes à l'envoi.
Après cette date, il ne sera plus délivré de distinctions ou cartes couronnes.

Le Chef du Concours :

Louis-Claude Pittet